

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

**Objectif :**

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP2 ou IGH2, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP2 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP2 ou de recouvrer la capacité à travailler comme chef d'équipe de sécurité incendie.

**Texte de référence :**

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles M5 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

**Débouchés :**

Occuper la fonction de Chef d'équipe de sécurité incendie

**Validation :**

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations - attestation de remise à niveau SSIAP2 pour les titulaires de la qualification SSIAP2

- ou Certificat de qualification SSIAP 2 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur pour les titulaires des qualifications ERP1 ou IGH2

**Contenu pédagogique :**

- Management de l'équipe de sécurité – Organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité – élaboration d'un planning de formation et de recyclage
- Evaluation de l'équipe – contrôler l'état d'avancement et les résultats des actions engagées par l'équipe – classement des documents – élaboration de fiches de contrôle de connaissances
- Gestion du poste central de sécurité – être chef du poste central de sécurité IGH ou ERP en situation de crise – gérer une situation dégradée (en sous-groupe)
- Mise en œuvre des moyens d'extinction – exercices d'extinction sur feux réels – protection individuelle

**Pré requis :**

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 2 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois - Ou être titulaire de la qualification ERP 2 ou IGH 2 et non recyclé - PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité - Aptitude médicale - Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

**Moyens pédagogiques :**

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde

**CALENDRIER DE FORMATION :**

**PARIS – LA DÉFENSE**

18 au 20 jan	14 au 16 juin	11 au 13 oct
15 au 17 fév	28 au 30 juin	25 au 27 oct
13 au 15 mars	11 au 13 juil	13 au 15 nov
18 au 20 avril	13 au 15 sept	27 au 29 nov
17 au 19 mai	27 au 29 sept	13 au 15 déc


**MARSEILLE**

Sur demande


**LYON**

**ROUEN**

Sur demande


**Durée :**

21 heures – 3 jours


**Nombre de stagiaires :**

15 participants maximum.


**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975  
n° non surtaxe